



## COMMUNE DE VILLERS-LES-NANCY

**SERVICE : ADMINISTRATION GENERALE      SEANCE DU :                      25 MAI 2020**

**DELIBERATION N°:                      14**

**RAPPORTEUR :**

### **OBJET : DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE À LA MISSION LOCALE DU GRAND NANCY**

#### **Exposé des motifs :**

La mission locale du grand Nancy a pour principales missions d'accueillir, informer et orienter les jeunes de moins de 26 ans en difficulté. Elle élabore des solutions de formation, organise des mises en relation des jeunes avec l'emploi, assure le suivi et l'accompagnement des jeunes jusqu'à leur insertion professionnelle et leur propose un accès aux aides et moyens pouvant favoriser l'autonomie, l'indépendance et l'épanouissement dans le domaine social, culturel et sportif.

L'article 7 des statuts organise la représentation des membres de l'association à l'assemblée générale. L'article 9 organise la composition de son conseil d'administration.

En vertu des articles précités,

#### **il est demandé au Conseil Municipal :**

- désigner un de ses membres pour représenter la ville à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la mission locale du Grand Nancy.